

Département de l'Essonne
 Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total	56	L'an deux mille vingt, le huit octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 02 octobre 2020, s'est assemblé au Foyer du CEC, 2 rue Marc Sangnier, 91330 YERRES sous la Présidence de François DUROVRAY
Présents	45 puis 47	Eric ADAM ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT (à partir de DCC2020-077) ; Laurent ROUSSET ; Aly SALL ; Fouad SARI ; Karim SELLAMI ; Georges TRON (à partir de DCC2020-073)
Représentés	8 puis 7	Gabin ABENA représenté par Joël GRUERE ; Damien ALLOUCH représenté par Constant LEKIBY ; Thierry BATESTTI représenté par Klerwi LANDRAU ; Romain COLAS représenté par Christine COTTE ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX représenté par Fabrice GAUDUFFE ; Adeline SEVEAU représentée par Gaëlle BOUGEROL ; Georges TRON représenté par Sylvie DONCARLI (jusqu'à la DCC2020-072) ;
Absents	3 puis 2	Benjamin CAUCHY ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Valérie RAGOT (jusqu'à DCC2020-076)
Secrétaire de séance		Sylvie DONCARLI

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 45 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Sylvie DONCARLI a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 JUIN, 5 ET 9 JUILLET 2020

Les procès-verbaux des 12 juin, 05 et 09 juillet sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur PUJALS n'a pas participé aux votes concernant l'approbation des procès-verbaux du 05 et du 09 juillet 2020.

4. LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Communautaire (L5211-10 du CGCT):

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

N°	DATE	OBJET	MONTANT H.T.
2020-152	26/06/2020	Règlement intérieur salle de sport des Bergeries	***
2020-153	25/06/2020	Signature de la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy-sous-Sénart avec la société JAMME à Domicile	381.33 € mensuel (à titre de recettes)
2020-154	26/06/2020	Remboursement à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine suite à des demandes de remise gracieuse (Conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres)	77,08 €
2020-155	03/07/2020	Convention de contrôle technique de vérifications techniques et d'attestations dans le cadre de la construction d'un pas de tir de l'archerie de Draveil, conclue avec la société QUALICONSLT.	3 470,00 €
2020-156	26/06/2020	Avenant n°1 au marché n° 2019-39 relatif aux travaux d'aménagement pour l'installation d'une bibliothèque à Boussy-Saint-Antoine, conclu avec la société MEGAL.	*** Prolongation de délai
2020-157	07/07/2020	avenant à la convention de location de mise à disposition de l'exposition " les ambassadeurs-drices de l'égalité 2020"	550,00 € (non assujetti à la TVA)
2020-158	29/06/2020	Convention d'assistance de recrutement avec LIGHT CONSULTANTS	11 000€
2020-159	15/07/2020	Convention pour l'organisation d'un atelier musical intitulé « Je découvre L'oiseau de feu de Stravinski » conclue avec Madame Camille VILLANOVE, entrepreneur individuel (Médiathèque de Brunoy)	250,00 €
2020-160	22/07/2020	Signature du marché public n°202004, intitulé « Maintenance préventive des installations scéniques de levage des salles de spectacles», conclu avec l'entreprise BC MAINTENANCE EQUIPEMENTS MOBILES	6 945,00 €
2020-161	17/07/2020	Dotation de soutien à l'investissement local 2020 « spéciale plan de relance » Réhabilitation du conservatoire communautaire à Draveil.	Demande de subvention au taux maximal
2020-162	17/07/2020	Contrat de Territoire avec le Département de l'Essonne – Bilan à mi-parcours	Demande de subvention d'un montant de 248 549€
2020-163	22/07/2020	Signature du marché subséquent n°20216 intitulé « Achat de divers matériels informatiques », de l'Accord-Cadre n°17-25 relatif à l'Acquisition de matériel informatique pour la CA Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société P2M INGENIERIE	8 171,10 €

2020-164	21/07/2020	Contrat de prestations d'animation et d'encadrement d'ateliers éducatifs au Centre Social Intercommunal - Aimé Césaire, conclue avec l'association Le G.E.A.I.	1 166,20€ (montant maximum)
2020-165	22/07/2020	Signature du marché subséquent n°202018 intitulé « Achat de petit matériel », de l'Accord-Cadre n°17-25 relatif à l'Acquisition de matériel informatique pour la CA Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société P2M INGENIERIE	10 000 € (montant maximum)
2020-166	07/08/2020	Avenant n°1 au marché n° 2019-21 relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du Conservatoire de Montgeron, conclu avec la société SME.	28 729,22 €
2020-167	22/07/2020	Convention d'accueil d'enfant en situation de handicap en accueil collectif de mineurs sans hébergement à l'Espace Jeunesse Intercommunal de l'Oly.	***
2020-168	22/07/2020	Convention d'accueil d'enfant en situation de handicap en accueil collectif de mineurs sans hébergement à l'Accueil loisirs Oly.	***
2020-169	10/08/2020	Remboursement accordé à un usager de 44 entrées plein tarif et 19 entrées tarif réduit à la piscine de Brunoy par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	223,50 €
2020-170	23/07/2020	Avenant n°2 au marché M17-32 relatif à la collecte des encombrants et des déchets des services techniques sur le territoire Val de Seine.	31 146.60 €, soit un forfait mensuel de 2 595.55 €
2020-171	23/07/2020	Signature du marché public n°202006, intitulé « Travaux de menuiseries intérieures pour la réhabilitation de la piscine intercommunale de Brunoy », conclu avec l'entreprise BOIS DECOR DE LA MAISON	132 405.60 €
2020-172	22/07/2020	Programmation politique de la Ville 2020 : Versement de subventions	Entraide scolaire Amicale : 1 500€ pour le projet « Ensemble, aidons-les à réussir » ASSISCB : 2 000€ pour le projet « Jeux veux lire », 5 000 € pour le projet « Ecrivain public numérique », 3 000 € pour le projet « Se (re)lancer dans la vie » Association Léa : 2 000 € pour le projet « Formation, prévention sensibilisation », 5 000€ pour le projet « Un toit pour toi », 4 000€ pour le projet « Prise en charge et soutien psychologique des femmes » Nos mains pour s'entendre : 500 € pour le projet « permanences juridiques » Le pied à l'étrier : 3 000 € pour le projet « Accéder c'est exister », 2 000€ pour le projet Ecrivain public »
2020-173	29/07/2020	Signature du marché subséquent n°202021 intitulé « Achat d'ordinateurs portables et IPAD », de l'Accord-Cadre n°17-25 relatif à l'Acquisition de matériel informatique pour la CA Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société P2M INGENIERIE.	5 050,00 €
2020-174	31/07/2020	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des sports des Bergeries conclue avec l'association Bergeries Ascension.	***
2020-175	31/07/2020	Avenant n°1 au contrat d'assurance « responsabilité civile »	436,62 € TTC
2020-176	31/07/2020	convention d'occupation précaire à titre gracieux du local "Maison des Projets" conclue avec l'association des habitants de l'Oly	***
2020-177	04/08/2020	Avenant n°1 au marché n° 2019-21 relatif aux travaux de réhabilitation avec extension du Conservatoire de Montgeron, conclu avec la société VITTE.	***
2020-178	06/08/2020	Contrat relatif à la diffusion de musique au sein du réseau bibliothèque et médiathèque communautaire, conclu avec la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM).	12 000 € (montant maximum)

2020-179	03/09/2020	Demande de mise à disposition d'un local à titre gratuit, auprès de la mairie de Vigneux-sur-Seine	***
2020-180	01/09/2020	Signature de la convention d'occupation d'un local de la pépinière d'entreprises situé à Quincy-sous-Sénart avec la société HAZGAR Intérim.	553.60 € HT mensuel (à titre de recettes)
2020-181	24/09/2020	Modification de la régie d'avances pour les séjours, activités, ateliers et diverses manifestations organisées par le centre social intercommunal aime Césaire, ra 77751	***
2020-182	11/09/2020	Convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Montgeron conclue avec l'Etat au titre de l'année 2020.	63 576,00 € (à titre de recettes)
2020-183	31/08/2020	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R+3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société ALLO FERRY.	Loyer 30 € par mois (à titre de recettes)
2020-184	31/08/2020	Remboursement accordé à des usagers d'un forfait de 10 cours de natation à la piscine de Vigneux-sur-Seine par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	88 €
2020-185	31/08/220	Convention entre la Région Île-de-France et la Communauté d'Agglomération bénéficiaire des tickets loisirs dans le cadre de l'appel à projets	***
2020-186	15/09/2020	Contrat d'entretien et de contrôle de sécurité conclu avec la société NOVON	1284 € pour l'année (2 nacelles)
2020-187		<i>Annulé</i>	
2020-188	01/09/2020	Avenant n°1 au marché n° 2019-25 relatif au Diagnostic territorial de lecture publique dans les bibliothèques/médiathèques de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société Le Troisième Pôle	***
2020-189	08/09/2020	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Virginio Vona, artiste peintre et auteur de bandes dessinées, pour l'organisation d'une exposition, d'un atelier, d'une rencontre dédicace et d'une performance artistique en live (Bibliothèque de Vigneux-sur-Seine	1 100,00 € (TVA non applicable)
2020-190	15/09/2020	Signature du marché de prestations similaires au marché "Maîtrise d'œuvre urbaine relatif à la définition du projet urbain du quartier prioritaire "Les Cinéastes/La Plaine" à Epinay-Sous-Sénart, conclu avec le cabinet AMT.	17 650 € cofinancé comme suit : 50% CA 50% Ville d'Epinay-Sous-Sénart
2020-191	09/09/2020	Convention déterminant les conditions générales de mise à disposition au profit d'un EPLE d'une ou plusieurs installations sportives	Participation du département fixée à 16,80 € par heure d'occupation par les collègues (à titre de recettes)
2020-192	09/09/2020	Avenant n°1 au contrat de droit de cession d'exploitation du spectacle intitulé "Haut pomme 3 livres"	530 € par représentation (non assujetti à la TVA)
2020-193	14/09/2020	Contrat de prestation de service pour l'organisation d'une rencontre sur le thème des relations toxiques conclu avec Madame Elodie BASTIAN (Médiathèque de Montgeron)	200,00 € (TVA non applicable)
2020-194	14/09/2020	Contrat de prestation de service pour l'organisation d'une conférence sur le thème de l'alimentation conclu avec Madame Zelika GARBA (Médiathèque de Montgeron)	135,75 € (TVA non applicable)
2020-195	11/09/2020	Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle intitulé « Hell'Eau la mer » conclu avec la SARL TOHU BOHU	805,69 €
2020-196	15/09/2020	Contrat relatif au nettoyage de bac à graisse conclu avec la société SUEZ	2 052€/an
2020-197	11/09/2020	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Patrick BONJOUR, auteur illustrateur jeunesse, dessinateur de presse pour l'animation d'un atelier autour du dessin de presse (Bibliothèque de Boussy-Saint-Antoine)	270,00 € (Rémunération brute) / Frais de transport : 17,00 € Contribution diffuseur URSSAF : 2,97 €
2020-198	14/09/2020	Convention d'objectifs et de financement prestation de service centre social « Animation globale et coordination » pour le Centre social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec la caisse d'allocations familiales de l'Essonne.	Versement de Subvention dite de « prestations de services »
2020-199	11/09/2020	Renouvellement d'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)	500,00 €
2020-200	16/09/2020	Signature du marché subséquent n°202025 intitulé « Achat d'écrans d'ordinateurs », de l'Accord-Cadre n°17-25 relatif à l'Acquisition de matériel informatique pour la CA Val d'Yerres Val de Seine, conclu avec la société P2M INGENIERIE.	3 395,00 €

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

N°	DATE	OBJET	VOTES	MONTANT H.T.
2020-008	30/09/2020	Autorisation au président de signer l'accord-cadre « acquisition de matériel et logiciel informatique pour la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine »	Unanimité	Accord cadre sans mini ni maxi pour une estimation de 90 000 € d'une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois
2020-009	30/09/2020	Autorisation au président de signer l'accord-cadre « nettoyage et lavage des vitres des bâtiments et équipements intercommunaux »	Unanimité	Accord cadre sans mini ni maxi pour une estimation de 157 500 € d'une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois
2020-010	30/09/2020	Autorisation au président de signer l'accord-cadre « travaux d'entretien du patrimoine de la CA Val d'Yerres Val de Seine : rénovation, entretien et maintenance des bâtiments intercommunaux »	Unanimité	Accord-cadre avec un maxi de 1 000 000 € d'une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois
2020-011	30/09/2020	Autorisation au président de signer la convention de groupement de commande avec la commune de Villeneuve-Saint-Georges en vue de la conclusion du marché public relatif à la gestion et l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage	Unanimité	Montant estimatif annuel de 60 000 € reconductible tacitement pour une durée de 1 an
2020-012	30/09/2020	Autorisation au président de conclure un groupement de commandes et de signer l'accord-cadre « achat de fournitures de bureau et de papier pour le groupement de commande CAVYVS, Brunoy et Yerres »	Unanimité	Estimation de 99 500 € pour 1 an, reconductible tacitement trois fois
2020-013	30/09/2020	Autorisation au président de signer l'accord-cadre « prestations d'impression des supports réguliers et ponctuels d'information de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine »	Unanimité	Accord cadre sans mini ni maxi pour une estimation de 131 000 € d'une durée de 1 an renouvelable tacitement 3 fois,
2020-014	30/09/2020	Adhésion de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine à la Fédération Nationale des Centres villes (FNCV)	Unanimité	Coût de l'adhésion 990 € annuel. Année 2020, celle-ci sera de 483.33 €

5. DELIBERATIONS

DCC2020-064 COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS D'ILE-DE-FRANCE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI

Article 1^{er} : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant titulaire du Val d'Yerres Val de Seine et de son suppléant, appelés à siéger au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France.

Article 2 : DESIGNE à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI), Mme Sylvie CARILLON en tant que membre titulaire et M. Romain COLAS en tant que suppléant.

DCC2020-065 DESIGNATION DES REPRESENTANTS VYVS AU SEIN DE LA COMMISSION AAGV DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CROSNE-VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI

Article 1^{er} : DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du Val d'Yerres Val de Seine appelés à siéger au sein de la Commission de l'aire d'accueil et des gens du voyage (AAGV).

Article 2 : DESIGNNE à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI), Mme Christine GARNIER et M. Michaël DAMIATI en tant que membres de ladite commission.

DCC2020-066 MODIFICATIONS STATUTAIRES

Après avoir rejeté l'amendement proposé par le groupe Rassemblement de Gauche et Ecologiste à la majorité absolue de suffrages exprimés (Pour : 4 ; Contre : 49 ; Abstention : 0)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI) et M. DEGEN

Article 1^{er} : APPROUVE les modifications statutaires suivantes, dont la nouvelle rédaction est annexée aux présentes. :

NOUVELLE REDACTION
<p>4.01</p> <p>✓ En matière de développement économique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17,- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre <p>✓ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur,- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code,
<p>4.02 Compétences supplémentaires :</p> <p><input type="checkbox"/> Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p> <p><input type="checkbox"/> Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</p> <p>La CAVYVS apporte son soutien financier aux associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie.</p> <p><input type="checkbox"/> Action sociale d'intérêt communautaire</p> <p><input type="checkbox"/> Le balayage</p> <p><input type="checkbox"/> Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)</p> <ul style="list-style-type: none">- création, aménagement et gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. La CAVYVS est également chargée d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement- contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie <p><input type="checkbox"/> Haut-débit</p> <p><input type="checkbox"/> Actions d'animation et de promotion d'activités sportives et culturelles liées aux équipements sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire, dont l'attribution de subvention aux associations et clubs</p>

4.03 Ajout d'un ultime paragraphe :

Elle peut par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L5211-4-4 du CGCT, avoir à titre gratuit, par convention, indépendamment des fonctions de coordonnateur du groupement de commandes quelles que soient les compétences qui lui ont été transférées, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement.

Article 2: DIT que les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du VYVS. La décision du Conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans le délai précité.

DCC2020-067 MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES COMPETENCES « OPERATIONS D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE » ET « ACTION SOCIALE ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD, M. SELLAMI, Mme LANDRAU (pouvoir de M. BATTESTI) et M. DEGEN

Article 1^{er} : DEFINIT l'intérêt communautaire relatif à la compétence « opérations d'aménagement d'intérêt communautaire » comme suit : « les projets de renouvellement urbain dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement (NPNRU) ».

Article 2 : DEFINIT l'intérêt communautaire de l'action sociale comme suit :

Sur le périmètre Val de Seine (Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine) :

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sociaux que sont :

- Le centre social intercommunal des Bergeries, du Quartier des Bergeries à Draveil,
- Le centre social intercommunal "Aimé Césaire", du Quartier de la Prairie de l'Oly à Montgeron,
- L'espace jeunesse intercommunal du Quartier de la Prairie de l'Oly, à Vigneux-sur-Seine.

DCC2020-068 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : – INSTITUTION ET PERCEPTION : REGIME DE DROIT COMMUN POUR 3 COMMUNES MEMBRES – INSTITUTION DU ZONAGE DE PERCEPTION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine selon le régime de droit commun prévu à l'article 1379-0 bis VI.1.2° du CGI.

Article 2 : DECIDE de définir des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés. Ces zones sont définies comme suit :

ZONE 7 : composée de la partie de la commune de Draveil :

N° de voirie	Nom Voie
50, 51	RUE WALDECK ROUSSEAU
6	avenue de l'Europe
9, 11, 13 et 23	avenue de l'Europe
4 & 6	boulevard Général de Gaulle
	LES BERGERIES
entière	ALL DES BERGERIES
42	RUE DU CHEMIN VERT
44	RUE DU CHEMIN VERT
46	RUE DU CHEMIN VERT
48	RUE DU CHEMIN VERT
50	RUE DU CHEMIN VERT
56	RUE DU CHEMIN VERT
entière	ALL DES 2 COMMUNES
entière	ALL DES ECOLES
124-132bis	rue Pierre Brossolette - Orée du Parc

134	RUE PIERRE BROSOLETTTE
	OR SENART ANDERSEN
	OR SENART BOTTICELLI
	OR SENART COROT
	OR SENART DU BELLAY
	OR SENART ESOPE
	OR SENART FRAGONARD
	OR SENART GOETHE
	OR SENART HEREDIA
	OR SENART INGRES
	OR SENART J DES PRES
	OR SENART KIPLING
	OR SENART LAMARTINE
	OR SENART MILLET
	OR SENART NERVAL
	OR SENART OVIDE
	OR SENART POUSSIN
	OR SENART Q LA TOUR
	OR SENART RONSARD
1	RUE EUGENE DELACROIX
1 ET 3	RUE LOUIS CAMATTE
	Résidence Brossolette
entière	ALL PLATEAU DES GLIERES
entière	ALL DU VERCORS
44	RUE DES JONQUILLES
	Résidence Danton
entière	ALL FLOREAL
entière	ALL GERMINAL
entière	ALL MESSIDOR
entière	ALL PRAIRIAL
	Résidence Villiers
65 à 119	BD HENRI BARBUSSE
entière	RUE LIBERAL BRUANT
entière	PLACE SAINT REMY
entière	RUE FRANCOIS D ORBAY
entière	RUE PIERRE BONNARD
69 à 113	RUE DANTON
76 à 100	RUE DANTON
	PL D OBERKIRCH
entière	ALL MANSARD
	Domaine de Villiers
entière	DOM DE VILLIERS
	Sites communaux
1, 2, 3	AV DE VILLIERS
	Sites départementaux
11	RUE DE LA CITADELLE
	L'Ormes des Mazières
entière	RUE CLAUDE BERNARD
entière	RUE ALBERT EINSTEIN
entière	RUE CHARLES DARWIN
10	RUE DU PORT AUX DAMES
12	RUE DU PORT AUX DAMES
14	RUE DU PORT AUX DAMES
16	RUE DU PORT AUX DAMES
18	RUE DU PORT AUX DAMES
20	RUE DU PORT AUX DAMES
22	RUE DU PORT AUX DAMES
24	RUE DU PORT AUX DAMES
26	RUE DU PORT AUX DAMES
28	RUE DU PORT AUX DAMES
30	RUE DU PORT AUX DAMES
32	RUE DU PORT AUX DAMES
34	RUE DU PORT AUX DAMES

35	RUE DU PORT AUX DAMES
36	RUE DU PORT AUX DAMES
38	RUE DU PORT AUX DAMES
40	RUE DU PORT AUX DAMES
42	RUE DU PORT AUX DAMES
49	RUE DU PORT AUX DAMES
entière	RUE FREDERIC JOLIOT
59	RUE FERDINAND BUISSON
65	RUE FERDINAND BUISSON
67	RUE FERDINAND BUISSON
69	RUE FERDINAND BUISSON
71	RUE FERDINAND BUISSON
73	RUE FERDINAND BUISSON
75	RUE FERDINAND BUISSON
77	RUE FERDINAND BUISSON
79	RUE FERDINAND BUISSON
81	RUE FERDINAND BUISSON
83	RUE FERDINAND BUISSON
85	RUE FERDINAND BUISSON
87	RUE FERDINAND BUISSON
89	RUE FERDINAND BUISSON
91	RUE FERDINAND BUISSON
93	RUE FERDINAND BUISSON
95	RUE FERDINAND BUISSON
97	RUE FERDINAND BUISSON
113	RUE FERDINAND BUISSON
115	RUE FERDINAND BUISSON
117	RUE FERDINAND BUISSON
119	RUE FERDINAND BUISSON
121	RUE FERDINAND BUISSON
123	RUE FERDINAND BUISSON
125	RUE FERDINAND BUISSON
127	RUE FERDINAND BUISSON
129	RUE FERDINAND BUISSON
131	RUE FERDINAND BUISSON
133	RUE FERDINAND BUISSON
135	RUE FERDINAND BUISSON
2, 52 à 230	BD HENRI BARBUSSE
159-161	BD HENRI BARBUSSE - Rés. Cerisaie
296	BD HENRI BARBUSSE
20 E	Rue Tamponnet - Maison de retraite
entière	RUE JEAN MOULIN
entière	PL DE LA REPUBLIQUE
entière	RUE HENRI DUNANT
1 à 3	RUE DE MAINVILLE
2 à 22	RUE DE MAINVILLE
entière	RUE DU DOCTEUR FRANCOIS
entière	ALLEE DU PORT SAINT VICTOR
entière	rue de l'Artisanat
14	rue Alphonse Daudet
entière	allée des Grandes Pièces
entière	place de Hove
entière	rue de l'Industrie
entière	place Roger Malissard
38-48	boulevard Général de Gaulle
14	avenue Jean Jaurès
21 à 29	rue Charles Mory
entière	allée Jacques Mayol
	allée des Tilleuls Louix XIV

ZONE 8 : composée de la partie de la commune de Draveil :

Toutes les voies de la commune de Draveil ne figurant pas en zone 7

ZONE 9 : composée de la partie de la commune de Montgeron :

N° de voirie	Nom Voie
51	rue d'Yerres
	Lycée Montgeron
entière	rue René Haby
32,34	Cité Gaston Mangin
4,6,8,10,12,14,16,18,20,22,24,26,28,30	rue G. Mangin
entière	avenue de la République
entière	avenue Jean Jaurès
entière	allée A. Mollet
entière	rue des Amaryllis
entière	rue des Ancolies
entière	allée Brémontier
entière	impasse du Château
entière	allée Colbert
entière	allée Daubenton
	place de l'Europe
entière	allée des Jacinthes
entière	rue des Joncs
entière	allée Jussieu
entière	allée des Lys
entière	rue Marcel Cachin
entière	allée des Narcisses
entière	allée Olivier de Serres
entière	rue Pova de Varzim
entière	allée de la Quintinie
ZAC	Maurice Garin
4	route Forestière des Bosserons
	allée Gaston Bonnier
	place du 8 mai 1945
	place Mireille Valeau

ZONE 10 : composée de la partie de la commune de Montgeron :

Toutes les voies de la commune de Montgeron ne figurant pas en zone 9

ZONE 11 : composée de la partie de la commune de Vigneux-sur-Seine :

Numéros	Nom Voie
	OLY
110,112,114,116,118,120	rue P. Brossolette
1,3	rue de la Benjamine
entière	rue Marcel Cachin
entière	allée des Peupliers
entière	rue des Ancolies
entière	rue des Edelweiss
entière	rue des Amaryllis
entière	allée des Jacinthes
entière	allée des Narcisses
entière	rue des Tamaris
5,41,96,124,126,128,130,142,144, 146,148,152,154,156,158,153,155, 157,159,161,163,165,167,169, 216, 219,221,223	avenue Henri Barbusse
	rue du 14 juillet
	place du 14 juillet
2,4,6, 6bis, 8,10,12,14,18	rue H.Charon
1,3,5,7,9	rue Commune de Paris
1,3,5	rue A.Croizat
1,2,3,4,5,6,7,9	rue Commandant de Courcel

1,3,5	rue de la Résistance
entière	rue G. Maupassant de
	rue Montaigne
entière	av de la Concorde
entière	rue Couvreux
entière	rue du Parc
entière	rue de Malte
2,4,6,8,10,12	rue Rabelais
1,2,3	rue P. Verlaine
24,26,28,30,32	rue M. Petit
2,4,6,8,10,12,14	rue J. Vallès
4,6	place AM. Ampère
2,4,6	place A. Einstein
1,3,5,7,9,11	rue E. Zola
14,16,18,20,22,24,26	rue E. Varlin
2,4,6	place St Exupéry
entière	rue P. Langevin
2,4,6,8	place A. Paré
2,4,6,8,10	place P. Picasso
1,3,5,7,9,11,13,15	rue Delanoë
16,18	rue P. Marin
2	rue Dulcie September
17,19,21,23,25	rue F.J. Curie
1,2,4,6,8,10,12,14	rue St Just
2,4,6	place A. Fournier
entière	place F. Mauriac
2,4,6	place L. Blum
2,4,6,8,10,12	rue JP. Timbaud
1,2,4	place J. Moulin
entière	rue R. Rolland
2,4,6	place E. Piaf
1,3,5,7,9,11,13	rue Descartes
	Place A. Malraux
entière	Rue Henri Letellier
	Rue Danielle Casanova
entière	Rue Marat
	Allée de la Poste
	Place 8 mai 1945
17 à 25	Allée G. Apollinaire
entière	Rue de la 1ère Armée
	Allée L. Blériot
1,3,5A et 5B	Rue de la Campanule
	Allée A. Camus
entière	Rue P. Mendes France
	rue du Château
	BERGERIES
entière	rue Louise Michel
entière	rue Jules Guesde
entière	rue des 2 Communes
1, 2	Parvis des Droits de l'Homme
1, 2	allée Danton
	place des 4 Saisons
entière	allée Colette
entière	rue Mozart
entière	rue Antoine Augustin Parmentier
47 et 57	rue Gaston Grinbaum
1	rue du Château
côté impair + 6, 8, 10	rue H. Rossignol
1, 3, 5	rue Gallilée
3	rue du Maréchal Leclerc

ZONE 12 : composée de la partie de la commune de Vigneux-sur-Seine :

Toutes les voies de la commune de Vigneux-sur-Seine ne figurant pas en zone 11

**DCC2020-069 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :
 – INSTITUTION ET PERCEPTION : REGIME DE DROIT COMMUN POUR 6t COMMUNES MEMBRES
 INSTITUTION DU ZONAGE DE PERCEPTION**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : DECIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour son propre compte sur le territoire des communes de Boussy-saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres, en vertu du régime dérogatoire prévu à l'article 1379-0 bis VI.2.a du CGI.

Article 2 : DECIDE de définir des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés. Ces zones sont définies comme suit :

ZONE 1 : composée de la totalité de la commune de Boussy-saint-Antoine :

ZONE 2 : composée de la totalité de la commune de Brunoy :

ZONE 3 : composée de la totalité de la commune de Crosne :

ZONE 4 : composée de la totalité de la commune de Epinay-sous-Sénart :

ZONE 5 : composée de la totalité de la commune de Quincy-sous-Sénart :

ZONE 6 : composée de la totalité de la commune de Yerres :

DCC2020-070 REITERATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A 1001 VIES HABITAT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : AUTORISE le Président ou son représentant à réitérer la garantie accordée à la société 1001VIES HABITAT au titre de l'avenant N°105158 au prêt indiqué

Avenant de réaménagement n° 105158

N° Contrat initial	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts	Intérêts compensateur ou différé refinancé	Intérêts compensateur ou différé maintenu	Quotité garantie en %	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de remboursement (nb Années) Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort1/phase amort2	Nature du taux ou index Phase1/Phase2	Marge fixe sur index phase2 amort1/phase2	Modalité de révision phase1/phase2	Taux de prog d'échéance appliqué Phase1/Phase2	Taux de prog d'échéance calculé Phase1/Phase2	Taux de prog d'amortissement	Taux de prog annuel plancher des échéances Phase1 /Phase2
	105158	1193330	2 760 264,63	0,00	0,00	100,00	48,00	37,00 : 37,000/	01/04/2020	T	LA + 0,600 / -	Libret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	0,000 / -	-	0,000 / -
Total			2 760 264,63	-	-													

DCC2020-071 SIGNATURE DE LA CONVENTION GUSP DE LA CROIX BLANCHE 2020-2023

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE les termes de la nouvelle convention GUSP 2020-2022 pour le quartier de la Croix Blanche ;

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette dite convention.

DCC2020-072 PRU PRAIRIE DE L'OLY – AVENANT N° 1 DE LA DELEGATION D'UNE MAITRISE D'OUVRAGE A BATIGERE ILE DE FRANCE POUR LA REALISATION ET VIABILISATION DE LA VOIE DITE « EX AFL »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI)

Article 1er : APPROUVE l'avenant n°1 de la convention de mandat, ci-après annexé, permettant la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CA VYVS et la société BATIGERE EN ILE DE FRANCE ;

Article 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°1 de la convention de mandat ;

Article 3 : AUTORISE le Président à remplir toutes formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

DCC2020-073 PEPINIERE-HOTEL D'ENTREPRISES – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SCI FINANCIERE TIVOLI A QUINCY-SOUS-SENART

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE le renouvellement du bail locatif avec la SCI FINANCIERE TIVOLI DE QUINCY ayant pour objet l'occupation de locaux tertiaires localisés à Quincy-sous-Sénart (91) sis 6 rue des deux communes ainsi que celui relatif aux réserves pour un loyer global annuel de 184 776.42 € HT ;

Article 2 : DIT que les contrats renouvelés prendront effet à compter du 1er janvier 2021 ;

Article 3 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets ;

Article 4 : AUTORISE le Président à signer les baux locatifs précités, leurs annexes ainsi que tous les documents y afférents.

DCC2020-074 AUTORISATION POUR L'ORGANISATION DE VENTE ET DON DE LIVRES EXCLUS DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : AUTORISE les bibliothèques/médiathèques à vendre ou donner des livres ou des cd exclus des collections à des associations ou des particuliers,

Article 2 : DECIDE de fixer un prix unique de 1 euro le volume quel que soit le type de document,

Article 3 : DECIDE que les recettes liées à la vente seront encaissées dans le cadre de la régie de recettes de chaque bibliothèque/médiathèque.

DCC2020-075 AVENANT N°1 AU CONTRAT DSP PISCINES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 4 voix s'abstenant : M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. GUIGNARD et M. SELLAMI)

Article 1er : APPROUVE la décomposition de la contribution forfaitaire d'exploitation figurant à l'article 35 du contrat de DSP comme suit :

REDACTION ARTICLE 35 APRES AVENANT
Montant total de la contribution forfaitaire : 1 860 000 € HT
Pour le centre aquatique Aqua Sénarts: 750 000 €
Pour la piscine Pierre de Coubertin – Val de Forme: 450 000 €
Pour la piscine des Sénarts: 660 000 €

Article 2 : DIT que les clauses et les conditions du contrat initial demeurent applicables.

DCC2020-076 RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE L'ADCI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1er : DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité de de l'ADCI pour le cinéma Paradiso à Yerres.

Article 2 : DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'agglomération.

DCC2020-077 RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE L'UCPA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

Article 1er : DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019 de l'UCPA pour les trois centres

aquatiques.

Article 2 : DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'agglomération.

DCC2020-078 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOTHEVY 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Article 1er : DONNE ACTE de la présentation du rapport d'activité de la SOTHEVY pour les salles de spectacle, pour la saison 2018-2019.

Article 2 : DIT que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté au siège de la Communauté d'agglomération.

DCC2020-079 MODALITES DE REMUNERATION DES INTERVENANTS PARTICIPANT AU PROJET DEMOS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE les modalités de rémunération des intervenants recrutés dans le cadre du Projet DEMOS sur les bases suivantes :

- Taux horaire pour les intervenants musiciens, chanteurs et danseurs : 33 € bruts.
- Taux horaire pour le chef d'orchestre : 80 € bruts.

Article 2 : DIT que le paiement des interventions sera effectué à terme échu et sur la base d'états déclaratifs attestant du service fait.

Article 3 : DIT que les éventuelles évolutions des barèmes appliqués par la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris seront susceptibles d'être appliquées aux rémunérations servies aux intervenants rémunérés par la Communauté d'agglomération.

Article 4 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

DCC2020-080 MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE les créations d'emplois suivantes :


- 14 postes d'intervenants musiciens à temps non complet, sur la base d'une quotité hebdomadaire d'enseignement de 5 heures,
- 1 poste d'intervenant-référent pédagogique à temps non complet, sur la base d'une quotité hebdomadaire de 12 heures (5 heures d'enseignement et 7 heures de « décharge »)
- 7 postes d'intervenants danseurs à temps non complet, sur la base d'une quotité hebdomadaire d'enseignement de 2 h30,
- 7 postes d'intervenants chant à temps non complet, sur la base d'une quotité hebdomadaire d'enseignement de 2 h30,
- 1 poste de chef d'orchestre à temps non complet, sur la base d'interventions ponctuelles lors des stages et des rassemblements (appelés « tutti »),
- Un poste d'administrateur territorial à temps complet,

Article 2 : DIT qu'aux quotités hebdomadaires prévues pour les postes d'intervenants du projet DEMOS, pourront s'ajouter des interventions ponctuelles (stage, répétition d'un spectacle, etc...).

Article 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H29

Affiché le **22 OCT. 2020**


François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne